PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER

COPIE DE RÉSOLUTION

À une SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue le 5 septembre 2014 à 19h00 et à laquelle sont présents :

Les conseillers suivants:

M. Marcel Nadeau
M. Bruno Roy
Mme Nancy Pineault
M. Rodrigue Ouellet
Mme Bibiane Gagnon

Formant quorum sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger, maire**.

Madame Josette Bouillon, directrice générale /secrétaire-trésorière est aussi présente.

……..

RÉSOLUTION 14-153

DÉNONCIATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER CONCERNANT LES NOUVELLES DEMANDES D'HYDRO-QUÉBEC POUR HAUSSER LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec désire obtenir une hausse substantielle des tarifs d'électricité à compter du 1er avril 2015, soit une augmentation de 3,9 %;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'année 2003, Hydro-Québec a demandé et obtenu des hausses de tarifs d'électricité de l'ordre de 23,1 %;

CONSIDÉRANT QUE ces hausses de tarification impliquent aussi des factures d'électricité à la hausse pour les villes et municipalités du Québec pour le chauffage et l'utilisation des différents bâtiments municipaux soient les bibliothèques, les arénas, les piscines, etc.;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec appartient aux Québécois et qu'elle devrait viser la fourniture d'hydroélectricité à un tarif préférentiel pour les consommateurs du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les hausses de tarifs accordées en 2013 et 2014 dépassent l'indice des prix à la consommation et qu'il en sera de même en 2015;

CONSIDÉRANT QUE ces hausses de tarification se répercuteront sur le compte de taxes des citoyens et citoyennes de la municipalité de Saint-Charles-Garnier et il en est de même pour les commerces et institutions publiques.

CONSIDÉRANT QUE cette situation fera en sorte que les propriétaires résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels seront affectés de façon exponentielle par la hausse des tarifs demandés par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces impacts nuiront davantage aux familles à faibles revenus ainsi qu'aux aînés qui auront encore plus de difficulté à honorer leurs factures;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par madame Nancy Pineault et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-

Charles-Garnier dénonce les nouvelles demandes d'Hydro-Québec afin de hausser les tarifs d'électricité et demande à la société d'État de reconsidérer sa demande. Par cette même résolution, la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande à la Régie de l'Énergie de refuser cette hausse de tarifs lors des audiences prévues à cet effet à l'automne 2014. Cette résolution sera expédiée aux personnes et organismes suivants :

Monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia
Monsieur Thierry Vandal, président et directeur général Hydro-Québec
Madame Diane Jean, régisseuse et présidente, Régie de l'Énergie

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
CE 10 SEPTEMBRE 2014.

Josette BOUILLON dir. gén./sec.-trés.